

APPELS À PROJETS - SPORT

"Tous au sport !"

Le Département lance un appel à projets pour permettre aux personnes éloignées de la pratique sportive de découvrir une activité physique.



Cette volonté de faire participer le plus grand nombre de personnes à la pratique sportive s'inscrit dans la dynamique du label Terre de Jeux 2024 obtenu en novembre 2019 par le Département de la Vienne. La politique sportive dynamique mise en place par le Conseil Départemental de la Vienne doit profiter à toutes et tous.

Porteurs de projet

Les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports et leur siège social doit être situé dans le département de la Vienne.

Public visé

Sont concernés les personnes âgées, les femmes ou hommes accompagnant leurs enfants aux activités physiques dans des clubs, les bénéficiaires du RSA et d'une manière générale toutes les personnes non licenciées dans un club affilié à une fédération sportive, sédentaires, qui ne pratiquent pas régulièrement une activité sportive. La participation nécessitera la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

<https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/sport/les-appels-a-projets-sport/tous-au-sport?>

Initiatives concernées

- Le soutien du Département portera sur des actions innovantes ne relevant pas du fonctionnement de l'association.
- Les initiatives doivent faciliter la pratique sportive auprès des publics visés avec un minimum de séances proposées (au moins 10) au sein du club/association. Le contenu et la durée seront adaptés au public visé.
- Le projet devra également proposer un encadrement sécurisé de la pratique sportive (entraîneurs diplômés, matériels adaptés au public visé, respect de la réglementation en vigueur...).
- L'association devra être en capacité d'accueillir pour une pratique régulière des bénéficiaires du dispositif.
- L'achat de matériel permettant de favoriser la pratique sportive, dans le cadre d'un projet, est possible, à hauteur maximum de 25% du budget global de l'opération (les demandes concernant uniquement l'achat de matériel ne seront pas retenues).

Engagement du porteur de projet

L'association s'engage à mettre en œuvre et à réaliser le projet pour lequel elle a été sélectionnée. A l'issue de l'année sportive, un bilan de l'activité devra être adressé à la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Montant de l'aide

Le soutien financier du Département sera au maximum de 2 000 € représentant au maximum 70 % du budget de l'action, acquisition de matériel compris. Au terme du projet, l'association devra fournir un bilan financier et les justificatifs des dépenses.

L'aide financière pourra être renouvelée, en fonction de l'évolution du projet, au maximum une fois dans les 3 ans suivant la 1ère subvention acquise.

Comment répondre ?

Quand vous remplissez la demande de subvention, vous devez préciser que le dossier doit être instruit dans le cadre de l'appel à projets « Tous au sport ! »

Le [dossier de demande de subvention](#) doit être dûment complété et envoyé par voie postale à :

Département de la Vienne

Direction de la Jeunesse et des Sports

CS 80319

86 008 POITIERS CEDEX

Ou par courriel : sport@departement86.fr



Date limite de réception des dossiers de candidature par courriel ou par voie postale : 04 /12/2021



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

☎ 05 49 55 66 00

Programmes mis en place par le Comité Départemental Olympique et Sportif dans le Chauvinois et le Civraisien

1/ Programme Senior et Sportif

La programmation d'activités physiques adaptées a pour objectif de renforcer les motivations des seniors pour la pratique régulière d'Activités Physiques Sportives en accentuant les liens entre activité physique et santé et de contribuer au développement d'une offre locale adaptée. Le fonctionnement :

- Une conférence introductive sur les bienfaits de l'activité physique sur la santé qui a pour objectif de mieux comprendre les bénéfices d'une activité physique régulière, raisonnable et raisonnée sur la santé et de présenter le programme des activités proposées.
- Un bilan de forme initial sera réalisé afin d'évaluer la condition physique des participants à partir de différents tests sur la souplesse, l'équilibre, la force des membres, l'endurance et la vitesse de récupération.
- La mise en place des programmes d'activités précédés par une conférence thématique avec l'intervention de professionnels sur les sujets présentés.
- Un bilan de forme final qui permettra d'évaluer l'évolution de la condition physique des participants à partir des tests initiaux réalisés et une présentation de l'offre locale sportive aura lieu à cette occasion.

2/ Programme Sport-Santé Insertion

Action de sensibilisation auprès de personnes en situation sociale précaire. Il s'agit ainsi d'accompagner des personnes ne pratiquant pas d'activités physiques à en pratiquer une régulièrement pour préserver leur santé. La participation au programme est gratuite pour les pratiquants sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. Tout au long du programme, différents thèmes sont abordés avec les pratiquants (sommeil, alimentation, mémoire, équilibre). Deux bilans de forme seront réalisés pour évaluer l'impact du programme. Des ateliers sportifs sont proposés à raison d'1h30 par semaine. Tout au long du programme, les clubs sportifs locaux sont mobilisés pour participer activement au projet et se faire connaître auprès des participants, l'objectif étant que les participants puissent s'orienter vers un club sportif à l'issue du dispositif.